



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_11_0002

OBJET :

Cinquième Programmation de Travaux

L'an deux mille vingt cinq, le quatre novembre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Alain METGE, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Louis MARETTE donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Pierre VIEL donne pouvoir à Christine TEQUI
Alain GARNIER donne pouvoir à Jean-Claude SERRES

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Considérant que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une programmation de travaux. Ces opérations sont énumérées dans les tableaux en annexe. Elles répondent aux critères habituels de sélection du SMDEA.

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une cinquième programmation de travaux d'un montant hors taxes de 3 010 000 € pour l'eau potable et de 300 000 € pour l'assainissement ; d'attester que les travaux programmés respectent la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces opérations.

Oui l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
La cinquième programmation de travaux.
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et Monsieur le 2ème Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège :
 - à mettre en place cette cinquième programmation de travaux
 - à signer les documents correspondants
 - à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.